

1380-1447. — Papes : Clément VII ; Eugène IV. — Rois de France : Charles VI ; Charles VII.

Sire Dieu, je ne veux rien fors que vous connaître simplement et mes péchés.

Comme dit Mgr saint Bernard, il n'est chose qui soit plus convenable pour saner (*guérir*) la conscience des plaies de péché, et pour le cœur des ordes (*mauvaises*) pensées purifier, que souvent méditer et penser à la Passion de Notre-Seigneur...

*Vie de sainte Colette*, par P. de Vaux.

1. *Alias*, Colète, Collete, Collette (*Coleta*, *Coletta*, *Nicoleta*). *Colette*, abréviation de *Nicolette*, est la féminisation de *Nicolas*.

Tous les Saints sont des instruments de la miséricorde de Dieu envers le genre humain. Mais il en est quelques-uns dont la mission est tellement grande et l'influence si profonde, qu'ils méritent seuls le titre d'hommes providentiels. Tels furent, pour ne pas remonter plus haut, Saint François d'Assise, saint Dominique, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, et parmi les femmes, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, etc. Parmi ces grands personnages doit être rangée sainte Colette, réformatrice des trois Ordres de Saint-François, fondatrice d'un grand nombre de monastères de l'un et de l'autre sexe, appelée de Dieu à contribuer par ses mérites et son influence à l'extinction du grand schisme d'Occident.

En effet, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, où elle naquit, l'Eglise se trouvait dans l'état le plus lamentable, divisée entre deux, bientôt même entre trois obédiences qui se disputaient les fidèles au prix de dispenses abusives et de faveurs désordonnées. L'autorité avilie, méprisée ; les lois les plus saintes foulées aux pieds, la corruption des mœurs, la propagation de funestes doctrines, les familles religieuses infidèles à leurs règles, près d'une dissolution complète ; les fidèles scandalisés perdant tout sentiment religieux, voilà les fruits naturels de ce long schisme.

Pendant ce temps la France, plus coupable peut-être que toute autre nation de la naissance de ce schisme, était envahie par l'étranger, déchirée par les factions intérieures sous un monarque atteint de démence, ensanglantée partout par la guerre étrangère et la guerre civile. Elle était perdue sans une envoyée surnaturelle, Jeanne d'Arc.

C'est pendant tous ces tristes événements que sainte Colette accomplit sa grande mission. Par ses prières, par ses macérations, par les vertus de ses disciples, par le rayonnement de sa sainteté, par son action sur les esprits des grands de la terre, elle eut une large part dans la guérison des maux de la société chrétienne.

Dans la cité de Corbie, au diocèse d'Amiens, vivait à cette époque un homme honnête, de mœurs irréprochables, dans une humble condition, charpentier de son état. Il s'appelait Robert Boellet. Il avait un don particulier pour réconcilier les ennemis et ramener à la vertu les pécheresses publiques. Il les recueillait dans une maison où elles servaient Dieu et pratiquaient la charité envers les pauvres et les malheureux sans asile. Il avait pour épouse Marguerite Moyon, femme d'une vertu éprouvée et d'une grande piété. Elle se confessait et communiait souvent ; elle méditait sans cesse la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Après avoir vécu longtemps dans le mariage sans enfants, par un don spécial de la bonté divine et contre les lois ordinaires de la nature, ils eurent enfin une fille. Marguerite était sexagénaire lorsqu'elle mit au monde, le jour de l'octave de l'Epiphanie 1381<sup>1</sup>, l'enfant qui fut appelée Colette ou petite Nicole, du nom de saint Nicolas que ses parents avaient invoqué pour obtenir une postérité.

1. La bulle de canonisation porte 1380, parce que, à cette époque, à Rome, on commençait l'année à Pâques.

Parvenue à l'âge de quatre ans, cette enfant manifesta une si haute connaissance de Dieu, qu'on ne put douter d'une intervention extraordinaire de la grâce. Aussi elle s'éloigna des jeux et des vanités ordinaires des enfants. Se cachant dans les retraites les plus secrètes, elle répandait devant Dieu des prières continuelles et pratiquait déjà l'oraison. Elle croissait en âge et en vertus, encouragée par les exemples de sa mère qui lui apprit à méditer la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sa charité, sa mortification, étaient aussi ingénieuses qu'admirables.

Elle se privait de ses repas pour les donner aux pauvres. Elle veillait longtemps pour prier et rendait son lit plus dur en y mettant des morceaux de bois. Ces vertus lui donnèrent un grand empire et sur les hommes et sur le cœur de Dieu. D'un côté, elle exerçait une attraction qu'elle employa à porter à la vertu toutes les personnes qui l'approchaient, et de l'autre, elle obtint de Dieu des faveurs miraculeuses, entre autres, pour consoler son père, un accroissement subit qui lui donna une taille très-élevée<sup>1</sup> et pour préserver sa pureté, la disparition des couleurs vives de son teint.

1. « L'enfant considérant les paroles désolables qu'on disait à son père pour l'occasion de sa petitesse, en fut dolente ; et, une fois, comme elle était allée par dévotion en pèlerinage, en l'église de quelque saint (d'après une tradition, ce serait l'église d'Albert, célèbre par son pèlerinage de Notre-Dame de Brebières), en faisant son oraison devant Notre-Seigneur, il lui souvint des paroles dites à son père. Adonc elle commença à dire humblement et dévotement : « Hélas, sire, vous plaît-il que je demeure ainsi petite ! » Et incontinent l'oraison terminée, elle trouva qu'elle était creuue (*accrue*) et qu'elle était plus grande au retourner qu'elle n'avait été au venir ».

Colette avait alors quatorze ans. Cet accroissement subit a donné lieu au dicton que répétaient autrefois les petites filles de Picardie :

Sainte Colette,  
Tire-moi les jambettes,  
Rends-moi sage et parfaite.

Extrait de la Vie de sainte Colette, écrite, au point de vue mystique, par Pierre Devaux, son dernier confesseur (1448), et reproduite par M. Corblet dans *l'Hagiographie du diocèse d'Amiens*.

Ses parents étant morts, elle distribua tout son patrimoine aux pauvres. Elle fit plusieurs essais de vie religieuse dans différentes communautés ; mais elle ne trouva nulle part ce qui lui était nécessaire pour satisfaire sa passion de sacrifices et sa soif de perfection. Elle voulait cependant se séparer du monde, et dans une clôture absolue servir Dieu plus librement. C'est ce qui lui fut accordé. Quelques personnes pieuses, du consentement de l'abbé de Corbie, lui firent construire une demeure contre les murs d'une église dédiée à la Sainte Vierge, non loin de l'église Saint-Jean l'Evangeliste. L'abbé présida à son entrée dans cette cellule. C'est entre ses mains qu'elle fit profession du Tiers Ordre de Saint-François. Dans cette nouvelle vie, soit pour l'embrasser, soit pour la pratiquer, elle eut pour directeur et confesseur un homme d'une vertu remarquable, un fervent religieux, le Père Jean Pinet, franciscain du couvent d'Hesdin et custode de Picardie. Il la forma à la pratique de la règle. En son absence elle était guidée par Jean Guyot, curé de Saint-Martin. Dans sa cellule Dieu continua à lui accorder des faveurs extraordinaires. Il lui fit voir l'état misérable du monde, le nombre incalculable des crimes et les âmes se précipitant dans les abîmes éternels en foule plus pressée que les flocons de neige dans une tempête d'hiver. Elle fut si effrayée de ces flammes de l'enfer qui les dévoraient, qu'elle saisit les barreaux de sa croisée, et sa main s'y crispa si fort que de longtemps elle ne put la retirer. Une autre fois notre Sauveur se montra à elle tout sanglant, tout défiguré comme il était dans sa Passion, daignant lui expliquer familièrement la mesure infinie de ses douleurs et la manière dont il les avait supportées. Le démon, de son côté, l'assailit de différentes manières, comme il avait fait dès son enfance. Elle échappa à ses embûches et ne fut effrayée ni de ses menaces, ni de ses violences.

Le vénérable Père Pinet aperçut dans une vision une vierge merveilleusement belle, qui cultivait une vigne avec grand labeur et attention soutenue. Elle arrachait avec soin tout ce qui était nuisible ou inutile et plantait des ceps vigoureux et fertiles. Il lui fut révélé que cette vigne, c'était l'état religieux et, cette vierge, c'était sœur Colette, qui toute sa vie travailla en effet à réformer l'état de son Ordre, comme ses œuvres excellentes le prouvèrent dans la suite.

Pour elle, enfermée pendant près de quatre ans dans son étroite demeure, elle y pratiqua une extrême austérité et une abstinence sévère. Couverte d'un cilice, elle se ceignit encore d'une chaîne de fer armée de pointes aiguës. Elle couchait sur la terre et n'avait pour oreiller qu'un tronc d'arbre ; ses veilles, ses prières étaient continuelles. C'est ainsi qu'elle réduisit son corps en servitude et le soumit à l'esprit. Elle connut surnaturellement et annonça la mort de son directeur lorsqu'elle était encore dans sa réclusion. Depuis ce moment, tous les ans, au jour anniversaire de sa mort, le Père Pinet apparut à sa fille spirituelle, tout resplendissant et plein

d'allégresse. Cette vision la remplissait elle-même d'une grande joie et la fortifiait singulièrement dans l'amour de Dieu. Elle faisait tous les jours des progrès dans cette pénitence rigoureuse qu'elle avait embrassée. Des visions fréquentes tantôt la soutenaient dans ses austérités, tantôt la jetaient dans des perplexités très-pénibles. Un jour elle se vit transportée au pied du trône de Jésus-Christ. D'un côté, saint Jean et sainte Madeleine demandaient qu'elle pût continuer sa vie solitaire ; mais saint François et sainte Claire la réclamaient pour la réforme de leurs Ordres. Le Seigneur remettait la décision entre les mains de sa mère, et la Sainte Vierge acquiesçait à la demande de saint François. Cependant, craignant d'être trompée par les ruses de l'antique serpent, sainte Colette n'osa entreprendre cette œuvre ni ajouter foi à ces visions. C'est pourquoi elle consulta sur ce sujet des hommes distingués par leur science et leur piété. Tous unanimement furent d'avis qu'elle devait consentir à faire cette œuvre commandée par Dieu lui-même. Elle doutait cependant encore, imitant l'incrédulité de Zacharie. Elle fut frappée de mutisme, et même trois jours après de cécité pendant trois autres jours ; au bout de ce temps, ayant promis d'entreprendre la réforme, elle recouvra la parole et la vue.

Le Seigneur l'avait terrassée ; il voulut perfectionner son assentiment par une action plus douce et en même temps lui montrer les effets merveilleux de l'œuvre qu'il lui imposait. Dans sa cellule, elle vit croître tout à coup un arbre haut, d'une forme gracieuse, couvert de fleurs admirables, étincelantes comme de l'or. Elles répandaient un parfum très-doux. Autour de ce bel arbre, poussèrent plusieurs rejetons. Voyant cela et craignant quelque prestige diabolique, elle arracha et jeta dehors le grand arbre et les petits. Peu de jours après, elle vit au même endroit un arbre semblable avec d'autres rejetons. Cette fois les arbres changeaient de place et se transportaient d'un lieu à un autre. Elle fut avertie que ce grand arbre la représentait, et les petits figuraient toutes les âmes qui, par ses soins et ses labeurs, seraient arrachées au vice, amenées à une meilleure vie et dirigées dans la pratique des plus hautes vertus. Enfin cette œuvre devait se produire dans les divers états de la société et différentes contrées de la terre.

Réfléchissant sur ces merveilles et ces révélations, écoutant les avis des personnes sages ecclésiastiques et séculières, elle craignit d'offenser Dieu, si elle résistait obstinément à son appel. C'est pourquoi dans de ferventes prières avec un profond sentiment d'humilité, elle s'offrit tout entière à Dieu, pour accomplir son bon plaisir. Aussitôt Dieu lui envoya tout ce qui était nécessaire pour une telle entreprise. Il lui donna d'abord une parfaite connaissance de tout ce qu'elle avait à faire pour opérer la réforme. Elle écrivit ces choses aussitôt et s'en fit un mémorial. Ensuite le ciel lui envoya pour diriger sa conscience, un homme d'une grande vertu, de l'Ordre de Saint-François d'Assise, exact observateur de la règle, le Père Henri de la Balme, originaire du Bugey. Il partait pour un pèlerinage en Terre-Sainte, lorsqu'une recluse d'Avignon l'avertit que Dieu lui imposait un autre voyage et une mission importante. Il vint donc s'offrir pour conduire sainte Colette au souverain Pontife et l'assister dans toutes ses entreprises. Il avait amené avec lui à Corbie une généreuse dame, veuve du seigneur de Brissay, et fille d'une très-honorable famille, nommée de Rochechouart. Elle désirait coopérer à l'œuvre de Dieu. Elle offrait sa personne, sa famille et ses biens pour conduire la servante de Dieu au souverain Pontife. Cette offre spontanée et si bienveillante inspira à sainte Colette une grande reconnaissance envers madame de Brissay et de ferventes actions de grâces à Dieu qui faisait de plus en plus connaître que c'était son œuvre et qu'il fallait attendre de lui un heureux succès.

Cependant, pour observer les règles canoniques, il fallait à la recluse la dispense de sa clôture. Antoine de Chalant, légat du Saint-Siège, arrivé récemment à Paris, donna commission à l'évêque d'Amiens, le 23 juillet 1406, d'examiner si les raisons alléguées étaient réelles, et de promulguer dans ce cas la dispense. Par lettres du 1er août, le prélat envoya à Corbie son vicaire général pour exécuter les ordres du légat. Celui-ci ayant discuté et examiné avec prudence toutes les circonstances et les motifs, la releva de son vœu de réclusion perpétuelle pour lui permettre d'exécuter les ordres du ciel. Elle sortit de sa cellule le 3 août.

Alors le schisme désolait toujours l'Eglise ; au jugement des hommes les plus sages, les particuliers devaient soumission au Pontife dans l'obéissance duquel ils se trouvaient, jusqu'à ce qu'un concile général eût prononcé. Il y avait des saints dans les deux partis. La France était dans l'obéissance de Benoît XIII ; c'est donc à lui que sainte Colette dut s'adresser comme elle avait déjà fait par l'intermédiaire du père Henri pour obtenir dispense de sa clôture.

L'humble servante de Dieu fut conduite par la baronne de Brissay au souverain Pontife, qui habitait alors à Nice<sup>1</sup>. Prévenu en sa faveur par certaines circonstances extraordinaires et par les renseignements qu'il avait reçus de différents personnages, il l'accueillit avec une grande bienveillance, elle et toute sa suite, le Père Henri, la baronne de Brissay, etc. Il connut même, dit-on, par une inspiration divine, sa haute vertu et son dessein. Aussi, chose merveilleuse, à son approche il se leva et vint au-devant d'elle. Il reçut de sa main un petit sac où était la supplique qu'elle avait faite pour demander ce qui était nécessaire à l'exécution de son projet. Il en prit connaissance et puis lui laissa exposer plus au long ses vues. Elle demandait surtout deux choses : 1° d'être admise à la profession de la règle que sainte Claire reçut de saint François et qui fut confirmée par Innocent IV ; 2° qu'il fût pourvu à la réforme et au rétablissement du second Ordre de Saint-François<sup>2</sup>.

1. « Puis s'en alla en bonne simplicité, confiance et humilité, les yeux inclinés en bas, le cœur en haut élevé à Dieu... » P. de Vaux.

2. Le premier Ordre est celui des Mineurs, fondé par saint François d'Assise, pour les religieux ; la second est celui des pauvres Clarisses, fondé par le même saint François avec la coopération de sainte Claire, pour les religieuses, et le troisième, ou Tiers Ordre, est destiné à enrôler sous la bannière de la Pénitence, les pieux laïques de tous états et de toute condition vivant dans le monde.

Ces demandes parurent si raisonnables au souverain Pontife, qu'il était disposé à les accorder immédiatement. Cependant la plupart de ses conseillers furent d'avis de différer. Ils étaient effrayés de la jeunesse de la postulante et de la charge énorme qu'elle voulait assumer sur elle. C'est pourquoi la réponse fut remise à un autre temps. Une peste éclata tout à coup dans Nice. Elle frappa les opposants, de telle sorte qu'on y vit le doigt de Dieu. Le souverain Pontife ayant appelé sainte Colette, lui adressa un discours remarquable sur la perfection de l'état évangélique qu'elle voulait embrasser. Il l'admit dans l'Ordre de Sainte-Claire en la ceignant de la corde et lui mettant le voile sur la tête ; il lui fit faire profession ; enfin il l'établit la mère et la supérieure de toutes celles qu'elle réformerait ou admettrait dans l'Ordre. Ce fut avec tant d'humilité, de ferveur et de respect qu'il accomplit cette fonction, que tous en exprimaient leur admiration. Il leur paraissait comme un ange. Les cardinaux, le ministre général des franciscains protestaient qu'ils n'avaient jamais vu ce pontife s'acquitter d'aucune fonction ecclésiastique avec tant de piété et de respect. Après lui avoir adressé encore des avertissements salutaires, lui avoir dit avec quelle discrétion et quelle prudence elle devait agir, il l'assura de l'empressement qu'il mettrait toujours à l'aider dans la réforme qu'elle entreprenait. Enfin il la recommanda vivement à son père spirituel, le Père Henri de la Balme et à la baronne de Brissay, et il ajouta à haute voix : « Que ne suis-je digne de mendier le pain nécessaire à cette religieuse<sup>1</sup> ! »

1. Le Pape dit encore : « Cette épaule est bien benoîte qui portera la besace pour quérir le pain qu'elle mangera. » P. de Vaux.

L'humble servante de Dieu revint dans sa patrie et chercha par elle-même et par des amis, dans les diocèses d'Amiens, Noyon et Paris, un lieu convenable pour bâtir un monastère. Le Pape l'y avait autorisée et lui avait donné le pouvoir d'admettre même les religieuses d'autres monastères et les recluses qui se présenteraient. Mais l'antique ennemi, toujours ardent contre les œuvres des gens de bien, lui suscita de grands obstacles. Son pieux projet rencontra des adversaires qui lui causèrent beaucoup de peines et la persécutèrent de toutes manières. Bien plus, ses anciens amis eux-mêmes se tournèrent contre elle avec violence et on vit se vérifier en elle la parole de l'Apôtre : Tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ, souffriront persécution. Elle fut enfin contrainte de quitter le lieu de sa naissance. Son directeur, à qui le Pape avait enjoint de la diriger et de la soutenir, voyant ce déchaînement de toutes les mauvaises passions, l'emmena avec deux compagnes fidèles qui l'avaient assistée dans sa réclusion, Marie Sénéchal et Guillemette Chrétienne, en Bourgogne, chez son frère Alard de la Balme qui les reçut avec beaucoup de bonté. Il en fut aussitôt récompensé par la naissance heureuse après plusieurs jours de crainte, de celle qui devait être plus tard sœur Perrine, compagne inséparable de sainte Colette pendant trente ans.

Le Père Henri se rendit auprès de la duchesse de Genève, Blanche de Savoie, et en obtint la libre disposition d'une partie du château qu'elle possédait à la Balme. Sainte Colette s'installa dans cet asile avec ses compagnes.

Bientôt elle admit Odile de la Balme, nièce du Père Henri, et beaucoup d'autres novices. Elle commença avec elles les exercices de la vie religieuse selon la règle de Sainte-Claire. La sainteté de sa vie, sa ferveur merveilleuse, sa perfection en toutes choses commencèrent à rayonner et à exciter l'admiration. On conçut pour elle un grand respect, une pieuse affection et une profonde vénération.

Cependant la duchesse de Genève obtenait de Benoît XIII une bulle pour l'érection d'un monastère dans la ville de Rumilly, qui lui appartenait. Mais cette cité ouverte ne convenait pas dans ces temps de troubles. C'est pourquoi elle voulut bien solliciter du Saint-Père la concession du monastère des Clarisses de Besançon qui était presque abandonné. Il n'y avait plus que deux religieuses. Il fut concédé à la réformatrice par une bulle datée du 27 janvier 1408, à la charge de pourvoir à l'entretien des deux religieuses avec les biens du monastère. Toutefois la vénérable abbesse ne se pressa pas de s'en mettre en possession ; elle ne se rendit à Besançon que le 14 mars 1410, accompagnée par la duchesse de Genève et sa nièce, Mahault de Savoie. Une multitude innombrable ayant à sa tête l'archevêque lui-même, vint la recevoir bien loin hors de la ville. On la vénérât comme une sainte. C'était un triomphe. Son premier soin fut de se dépouiller des rentes appartenant au couvent et de pourvoir aux besoins des deux religieuses. L'une embrassa la réforme, l'autre entra chez les Bénédictines. Elle rétablit la plus exacte observance de la règle de Sainte-Claire, et la grâce divine lui amena bientôt un grand nombre de filles de rois, de ducs, de princes, de comtes, de barons, de bourgeois de tout état, de toute condition. Elles vivaient dans une extrême austérité et une véritable pauvreté, n'avaient aucuns revenus ni biens assurés, ni en particulier ni en commun. Toute l'année elles jeûnaient et ne mangeaient jamais de viande ; été et hiver elles marchaient nu-pieds ; séparées par une étroite clôture de la société et de tout rapport avec les hommes aussi bien ecclésiastiques que séculiers, elles vivaient dans une pureté délicate et une fervente dévotion, pratiquant l'obéissance absolue selon la règle du premier fondateur et glorieux chef saint François. Pour favoriser cette exacte observance, le ministre général des franciscains leur avait donné pour confesseur le Père Henri.

Bientôt le monastère de Besançon, devenu désert par le relâchement, ne put contenir toutes les âmes d'élite que l'exacte observance y attirait. Un premier essaim alla fonder la maison d'Auxonne en 1412 ; un second, celle de Poligny en 1415. Celle-ci, pauvre et nue, fut toujours plus agréable à l'amante passionnée de la pauvreté. Elle y fit un plus long séjour que dans toutes les autres. Est-ce pour cela que la Providence a voulu que ses restes mortels y trouvent leur repos et les honneurs dont ils sont dignes<sup>1</sup> ? Quand ces trois maisons furent bien réglées, le développement de la réforme prit un nouvel essor. Sainte Colette installa ses filles à Bellegarde ou Seurre et Moulins en 1423, à Aigue-Perse et Décize en 1424<sup>2</sup>, à Vevay en Savoie en 1425, à Orbes<sup>3</sup> en 1427, au Puy en 1432, à Castres, à Lezignan et à Béziers en 1433. Le Père Henri, de son côté, sous l'inspiration de sainte Colette, travaillait à la réforme des monastères d'hommes. Il y avait à Dole un couvent de récente fondation où un essai de réforme paraît avoir échoué. Cette maison fut donnée à sainte Colette et au Père Henri par l'autorité apostolique. La jeune abbesse, en conduisant ses religieuses à Auxonne, s'y arrêta, et au milieu d'extases multipliées, y implanta la réforme<sup>4</sup>. Un procès intenté par quelques religieux relâchés ne put détruire l'œuvre, et Dole devint pour les hommes ce qu'était Besançon pour les femmes, une pépinière abondante. Dans le même temps furent fondés aussi d'autres monastères à Charieux, près Vesoul et à Sellières, non loin de Lons-le-Saulnier. Plus tard, sainte Colette elle-même établit la réforme dans le couvent d'Azille, près Narbonne. Son œuvre ne pouvait subsister, même chez les Clarisses, que si elle avait pour la diriger des religieux animés de son esprit, et non des partisans de funestes mitigations. D'ailleurs, si le deuxième Ordre exerce une action salutaire sur le monde par ses exemples et ses conseils, le premier, par les mêmes moyens, et de plus par la prédication et ses rapports plus fréquents avec les fidèles, travaille bien plus à la régénération de la société chrétienne. Et telle était la mission de sainte Colette. Aussi ses religieux se multiplièrent rapidement. Ils furent approuvés et encouragés par le concile de Constance. « Par la pureté de leur vie », dit Wadding, « la parfaite observance de leur règle, ils acquièrent une si haute réputation, que partout on voulut avoir de tels hommes ». Aussi, avant sa mort, sainte Colette eut le bonheur de les voir appelés par le souverain Pontife pour la réforme de la Maison-Mère de l'Ordre tout entier, le couvent de l'Ara Cœli à Rome. Enfin, leurs progrès furent si rapides, que trente-huit ans après sainte Colette, d'après leurs nécrologes, ils devaient être au nombre de trente-quatre mille, travaillant à ranimer la vie chrétienne dans le monde. Quelle puissance d'action ! quelle fécondité ! L'histoire a conservé moins de traces de la réforme des monastères d'hommes, parce que sainte Colette l'a opérée par des intermédiaires ; cependant il n'est pas moins certain qu'elle fut le centre vivant de cet immense mouvement de rénovation qui

s'opéra au XVe siècle. Même pour le second Ordre, les chroniques ont eu le tort de ne parler que des couvents où sainte Colette a habité personnellement. Or, par ses disciples, elle a aussi développé immensément son œuvre, qui, de son vivant, a franchi les Pyrénées et les Alpes, par le concours de saint Bernardin de Sienne. Les monastères qu'elle fonda elle-même furent des foyers qui répandirent au loin le feu sacré de la charité, et la plupart, après avoir traversé la tourmente révolutionnaire, gardent encore fidèlement sa règle et ses observances. Ils sont encore assez ardents pour fournir sans s'affaiblir des charbons enflammés avec lesquels sont allumés d'autres foyers spirituels.

1. « En un de ses couvents, situé en la ville de Poligny, les religieuses eurent au commencement grande indigence d'eau, car il la convenait aller quérir dehors, pour tant que point il n'y en avait dedans. Et ne pouvait-on trouver lieu, ni place au dit couvent pour faire puits ni fontaine, nonobstant qu'il y eût plusieurs maîtres ouvriers pour ce faire. Finalement, le vendredi devant la mi-Carême, auquel l'Eglise romaine met l'évangile qui fait mention du puits où Notre-Seigneur demanda à boire à la Samaritaine, et après que la dite ancelle de Notre-Seigneur eut fait ses dévotes prières devant Notre-Seigneur, en lui recommandant piteusement son puits, elle fit caver (*creuser*) et frapper en quelque certain lieu. Et tantôt l'eau jaillit si abondamment et vint aussi bonne et aussi belle qu'il y en ait dans tout le pays. » P. de Vaux. — On voit encore aujourd'hui ce puits, au couvent de Poligny, alimenté par trois sources qui ne tarissent jamais.

2. On dit que sainte Colette, se rendant de Moulins à Decize, rencontra la Pucelle d'Orléans qui allait assiéger la Charité-sur-Loire. Voir *Sainte Colette, sa vie et ses œuvres*, etc., par M. l'abbé Douillet.

3. Vevay et Orbes, qui appartenaient alors au duc de Savoie, ainsi que le Bugey (Ain), font partie aujourd'hui du canton de Vaud, en Suisse.

4. Les Cordeliers de Dole prirent le nom de *Mineurs Observantins*.

Ces œuvres mirent sainte Colette en rapport avec les plus grands personnages du monde. Ce fut le duc Jean de Bourgogne qui lui donna son arsenal pour le couvent de Poligny ; le duc de Bourbon fonda le monastère de Moulins. L'ex-roi de Naples, Jacques de Bourbon, de la famille royale de France, après avoir coopéré à la fondation de plusieurs couvents et donné ses filles à la réforme, se convertit lui-même, se fit le disciple de sainte Colette et embrassa la réforme. D'autres les imitèrent ailleurs.

La récompense qu'ambitionnaient tous ces grands de la terre, c'était de voir quelquefois la servante de Dieu, d'avoir part à ses prières, de recevoir ses avis et quelquefois ses reproches inspirés par la charité chrétienne. Il n'est pas étonnant qu'ils aient eu tant de confiance en son intercession. Sa vie était plus angélique qu'humaine, et le ciel confirmait sa mission, prouvait la puissance de ses prières par des prodiges et des miracles.

A l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de saint François, elle jeûna pendant quarante jours et quarante nuits sans aucun aliment. Ses veilles et ses oraisons étaient continuelles ; ses souffrances corporelles, ses tribulations, ses persécutions incessantes. Le Seigneur permit au démon de l'attaquer d'une manière visible par toutes sortes de prestiges affreux ou hideux, ou cruels.

Mais aussi il la soutint par des faveurs extraordinaires. Un jour, assise sur la terre, au milieu de ses filles, elle les entretenait de l'extrême pauvreté que Notre-Seigneur avec sa sainte Mère et les Apôtres a bien voulu souffrir pour nous. Elle les exhortait à l'imiter. Pendant qu'elle parlait, les douze Apôtres, comme douze vieillards vénérables, vêtus de robes blanches, l'environnèrent et demeurèrent auprès d'elle jusqu'à ce qu'elle cessa de parler. Alors ils s'élevèrent dans les airs et la servante de Dieu avec eux, jusqu'à ce qu'ils disparurent aux yeux des sœurs ravies. Souvent dans sa prière elle tombait en extase, était soulevée de terre, et quelquefois si haut, qu'elle disparaissait. Une faveur semblable lui fut accordée lorsqu'elle se rendait à Auxonne et à Dôle, même en présence des religieux. Son extase dura pendant presque tout le voyage. Elle demeura très-souvent ravie pendant plusieurs jours. L'obéissance la rappelait à elle-même. A la parole du Père Henri, elle sortait du colloque divin. Une autre fois une flamme merveilleuse s'échappant de sa bouche illuminait son oratoire.

Par l'intermédiaire de l'apôtre vierge, saint Jean l'Évangéliste, un anneau d'or, insigne de son incomparable pureté, lui fut mis au doigt comme à la véritable épouse du Roi des rois. Plusieurs ont vu et touché cet anneau, et elle le donnait quelquefois aux religieux à qui elle confiait une mission dangereuse, pour les préserver de tout accident. Elle reçut également du ciel une croix d'or renfermant une relique de la vraie croix, qui est encore conservée au monastère de Poligny<sup>1</sup>. Dieu prenait sa défense par des prodiges. Elle est menacée de mort à

Décize, parce que les religieuses avaient, par erreur, sonné les Matines avant l'heure et que les habitants avaient cru à un signal perfide donné aux ennemis ; mais le jour est avancé pour cette ville et sainte Colette glorifiée. Dans ses nombreux voyages, ses prières enchaînent les voleurs de grand chemin ou les hommes de guerre, aussi dangereux dans ce temps. Elles calment les fleuves gonflés, rendent les rivières guéables ou affermissent les eaux sous ses pieds.

1. « Pour la fervente amour qu'elle avait à la très-amère Passion de Notre-Seigneur, entre toutes les reliques qu'honore notre mère sainte Eglise, elle avait en singulier honneur et révérence la vraie Croix où fut crucifié notre piteux Sauveur. Et moult affectueusement en désirait avoir quelque petite portion. Elle ne fut pas défraudée de son saint désir ; car il lui fut envoyé du ciel une petite croisette de fin or, en laquelle était enchâssée une petite portion de la sainte Croix, laquelle elle garda moult dévotement. Et plusieurs la voyaient et la maniaient, et affirmaient que la dite croisette n'avait oncques été faite ni forgée de mains humaines. » Le Père Sellier, auteur d'une *Vie de sainte Colette* (Amiens, 2 vol. in-12, 1853), donne la description suivante de cette croix : elle est en or très-fin et légèrement échancrée aux quatre bouts. La hampe a de hauteur 0,035 mil., le croisillon a 0,008 mil. D'un côté, il y a un crucifix, dont les bras sont presque horizontalement étendus, et les pieds, joints auprès l'un de l'autre, sont attachés chacun par un clou. Au-dessus de la tête du Christ, se trouve le titre ordinaire de la croix. De l'autre côté, il y a cinq pierres précieuses, dont quatre bleues à l'extrémité de chaque croisillon, et la cinquième ronge, au centre même, à la réunion des croisillons. Entre chacune de ces pierres, c'est-à-dire aux quatre angles intérieurs, il y a une perle fine. Les pierres sont saillantes et enchâssées dans un creuset en or. Les perles sont simplement attachées par un petit clou d'or. La croix s'ouvre au-dessous des pieds du Christ et renferme un morceau de la vraie Croix qu'on ne voit pas. » L'ouvrage du P. Sellier, étant épuisé, voir la vie de sainte Colette, par M. Douillet.

Un saint remuait alors le monde par ses prédications et les prodiges innombrables qui les accompagnaient : c'était saint Vincent-Ferrier. Il était retourné en Espagne lorsque Sainte Colette lui fut montrée, prosternée devant la Majesté divine, demandant grâce avec une extrême ferveur pour les péchés et les iniquités des hommes. Le Dieu de toute miséricorde et de toute consolation lui répondait ainsi : Ma fille, que voulez-vous que je fasse ? chaque jour je souffre des injures et des opprobres de la part des pécheurs ; ils blasphèment sans cesse et ils me méprisent. Ils ne tiennent pas compte de mes commandements. C'est à cause de cette révélation que le grand docteur revint d'Aragon en Bourgogne toujours prêchant. Il alla passer quinze jours à Poligny, auprès de sainte Colette. Ils se consolèrent et s'édifièrent mutuellement dans des entretiens célestes.

Surtout ils s'occupèrent des maux de l'Eglise et des mesures à prendre pour les faire cesser. Le concile de Constance était alors réuni. Ils lui écrivirent une lettre commune pour encourager les Pères dans leurs efforts, leur assurant un heureux succès. Ces graves intérêts furent toujours la grande préoccupation de cette âme séraphique. C'est pour cela qu'elle se mortifiait si cruellement, qu'elle priait et qu'elle faisait prier. Dans ses rapports avec le monde, avec les grands de la terre, en travaillant à leur conversion, elle ne perdait pas de vue cette grande cause de l'Eglise. Quand le concile de Bâle fut réuni, avant qu'il dégénérât tout à fait en conciliabule schismatique, elle entretenait une admirable correspondance avec le cardinal qui le présidait. Il réclamait instamment le secours des prières de celle qu'il appelait sa mère, et même il demanda au nom du concile son intervention dans des affaires délicates.

Par ses avis et ses prières elle s'efforça d'empêcher Amédée de Savoie de se laisser imposer une tiare sacrilège par le conciliabule de Bâle. Ce fut en vain. Mais elle fut ferme dans sa résistance à l'antipape qui avait été, comme prince, son protecteur et son ami. Ses filles de Vevay et d'Orbe ne se soumirent point à lui, quoiqu'habitant une contrée qui le reconnaissait.

Pour ne pas trop prolonger cette notice, il faut passer sous silence beaucoup d'autres faits admirables et de prodiges opérés par ses prières. Elle connaissait le secret des cœurs et possédait le don de prophétie à un très-haut degré. Bien plus, elle ressuscita plusieurs morts, quatre grandes personnes qui vécurent ensuite longtemps, des enfants mort-nés au nombre de plus de cent. L'un d'eux était déjà enterré hors de Terre-Sainte lorsqu'on eut l'idée de le lui présenter. Elle rappela aussi à la vie, mais pour quelques instants seulement, une religieuse de Poligny qui était morte en état de péché, et qui, après s'être confessée, se remit dans la bière.

La vie spirituelle, l'ordre, la régularité étaient assurés dans les établissements de la Bourgogne et du midi. Sainte Colette ne pouvait oublier la Picardie, qui d'ailleurs la réclamait. Souverain de cette province, le duc de

Bourgogne voulait aussi la sanctifier par des couvents de Clarisses. Il avait choisi Hesdin. En 1441, Colette partit avec un nombre convenable de ses filles et vint fonder un couvent dans cette ville. Gand la demandait depuis douze ans ; elle y conduisit une colonie en 1442 et enfin une autre à Amiens, en 1444. Elle désirait procurer le même bien à Corbie. Les travaux y furent même commencés ; mais la résistance obstinée des religieux bénédictins fit échouer cette entreprise, malgré l'intervention successive du duc de Bourgogne, du roi de France et du Pape lui-même.

L'œuvre de sainte Colette était terminée. Par sa sollicitude et ses soins elle avait ou construit entièrement, ou ramené à l'observance des règles primitives, fortifiées de ses sages règlements, dix-sept monastères de sœurs. Elle en avait par son influence fait réformer beaucoup d'autres. Pour le service de ces maisons, elle avait fondé ou réformé un grand nombre de monastères d'hommes. Beaucoup de nobles ou de simples chrétiens, des femmes de toute condition, excités par ses exemples et ses sages avis, avaient embrassé le Tiers Ordre de Saint-François, de sorte que les trois Ordres avaient été par elle réformés et renouvelés. Le temps vint où le Seigneur voulut délivrer des peines et des labeurs de ce monde sa fidèle servante, l'exalter, la couronner et la glorifier. Il la conduisit au lieu où elle devait finir sa vie pénitente.

Elle connaissait la volonté de Dieu sur elle. Elle avait reçu à Hesdin de nouvelles faveurs, des connaissances encore plus profondes des mystères, un sentiment plus vif des douleurs de notre Sauveur, surtout de son agonie au Jardin des Olives. Elle participait profondément à ses angoisses. Souffrir ainsi, c'était sa vie. Pour elle, le jour le plus malheureux eût été le jour où elle n'aurait rien eu à souffrir, c'est une de ses paroles. Dieu la rassasia. Toute sa vie, ses souffrances furent continuelles et indicibles. Elles n'étaient suspendues que lorsqu'elle avait des affaires à traiter. Elles la reprenaient ensuite plus poignantes que jamais. Ce fut pour perfectionner sa ressemblance avec le Sauveur que la miséricorde divine ajouta encore quelque chose à des douleurs déjà sans mesure. Ainsi préparée, elle se rendit à Gand vers la Saint-Nicolas de 1446.

A la fin de février de l'année suivante, elle donna ses dernières instructions à ses religieuses, fit ses dernières recommandations à son confesseur Pierre de Vaux, l'assurant encore que la réforme était l'œuvre de Dieu et qu'elle n'avait rien à changer à ce qu'elle avait fait. Enfin le lundi 6 mars 1447, à huit heures du matin, elle rendit son âme à Dieu. Son corps demeura flexible et acquit même une plus grande beauté après sa mort. Plus de trente mille personnes voulurent le contempler. On fut obligé de percer une porte spéciale pour laisser sortir cette multitude qui ne pouvait retourner sur ses pas, pressée qu'elle était par ceux qui arrivaient. Il fut déposé sans pompe dans le cimetière du monastère, comme elle l'avait ordonné<sup>1</sup>.

1. Le monastère qui l'a vu mourir, sa cellule encore subsistante, le cimetière où elle a si longtemps reposé sont devenus propriété profane. La ville de Gand, si chrétienne, si dévouée à sainte Colette, ne rendra-t-elle pas à la religion ces lieux bénis ?

## CULTE ET RELIQUES DE SAINTE COLETTE. — SON ÉLOGE.

A l'heure de son trépas, dans une de ses maisons, on entendit une multitude d'anges produisant une harmonie céleste, et l'un d'eux dit : La vénérable religieuse sœur Colette est allée vers le Seigneur. Dans une autre, elle apparut toute resplendissante à une religieuse qui avait une singulière dévotion envers elle. Dans une troisième, elle se montra aussi en costume de religieuse, mais dans une si grande beauté et le visage si éclatant, que la sœur ne pouvait l'expliquer ni trouver un point de comparaison. Comme cette sœur ne l'avait jamais vue, un enfant qui accompagnait sainte Colette, dit : C'est la sœur Colette, c'est la sœur Colette.

Bien d'autres merveilles s'accomplirent, entretinrent, augmentèrent même la vénération qu'on lui avait vouée pendant sa vie. Peuples et religieux l'invoquaient également et en obtenaient des faveurs signalées. Cependant, on ne put commencer les informations pour sa canonisation que vingt-quatre ans après sa mort. Sa tombe, d'où s'échappait un parfum délicieux, était couverte d'un oratoire. En 1492 et 1493, on fit la reconnaissance des reliques et on orna cette tombe. Bientôt commencèrent les instances des princes et des personnages ecclésiastiques pour obtenir sa canonisation. Il n'y avait pas d'opposition. Les souverains Pontifes témoignaient le désir de pouvoir la prononcer au plus tôt. Mais les voyages étaient longs ; les procédures multipliées ; un pape



mourait ; des troubles survenaient et les actes accomplis devenaient en partie insuffisants. Il fallait recommencer. C'est ainsi que l'affaire traîna en longueur. Saint Pie V voulait la terminer en dispensant des formalités, lorsqu'il mourut sans avoir pu réaliser son dessein. Enfin, en 1604, on accorda aux Clarisses de Gand de célébrer l'office de sainte Colette, et successivement à d'autres maisons. En 1624, sa cellule à Corbie, qui était devenue un oratoire très-fréquenté, fut reconstruite, et une chapelle érigée à côté par la munificence des princes de Lorraine et de la famille royale de France. Dès lors, le concours des pèlerins à ce sanctuaire devint innombrable. Ils venaient de toute la Picardie et des provinces limitrophes. En 1629, les Capucins firent partout des informations très-régulières, et enfin, en 1740, Benoît XIV déclara qu'elle jouissait d'un culte immémorial très-légitime.

Pendant qu'on procédait aux actes préparatoires de la canonisation, l'esprit philosophique et schismatique de Joseph II, empereur d'Autriche, préparait de grandes amertumes aux filles de sainte Colette. En 1783, il supprima le couvent de Gand avec tant d'autres. Les religieuses, par l'intervention de Mme Louise de France, fille de Louis XV et carmélite de Saint-Denis, obtinrent d'emporter les reliques de leur fondatrice. Reçues à Poligny avec une charité toute chrétienne, elles y apportèrent leur précieux trésor. Il traversa heureusement la Révolution et il est encore aujourd'hui entouré de la vénération et de la piété de tous les chrétiens.

Enfin, le 24 mai 1807, le souverain Pontife put mettre à exécution le décret rendu dès 1790, et procéder à la canonisation solennelle de sainte Colette. La châsse de Poligny fut ouverte alors pour en extraire plusieurs reliques. Le 1er mai 1867, elle a été ouverte de nouveau pour en extraire une côte accordée à la ville de Corbie. Cette relique est vénérée dans l'ancienne église contre laquelle était la réclusion de sainte Colette. Elle est à peu près à la place où était l'ouverture par laquelle sainte Colette se confessait, recevait la communion et adorait le Saint-Sacrement. On voit au-dessous des morceaux de l'ancienne grille qui fermait cette ouverture, et qui est conservée à Bruges, et des parcelles d'une robe de la Sainte et d'un voile qui fut à moitié brûlé par la flamme sortant de sa bouche.

« La patronne de Corbie et de Gand est honorée, le 6 mars, dans les diocèses d'Amiens, de Paris, de Besançon, et dans tous ceux de la Belgique. Son nom est inscrit dans les martyrologes franciscains, d'époque récente, dans ceux de Molanus, Canisius, Ferrari, du Saussay, etc.

« La réclusion de sainte Colette, à Corbie, avait été détruite, à l'époque où l'église de Saint-Etienne fut vendue à un particulier. M. l'abbé Douillet, jaloux de rendre au culte de sainte Colette son antique splendeur, a racheté ce monument, dont une partie sert de chapelle, et l'autre d'orphelinat paroissial, sous la direction des sœurs franciscaines de Calais.

« Le zélé doyen de Corbie ne s'en tint pas à restaurer, dans sa paroisse, le culte et les monuments de sainte Colette ; depuis quelque temps, il sollicite auprès du Saint-Siège pour que son office soit introduit dans le bréviaire romain. »

L'humilité de sainte Colette fut aussi profonde que possible. A ses yeux, ses offenses étaient horribles. Elle était vile et abjecte, indigne de vivre dans l'état religieux. Ce sont ses expressions. C'est parce qu'elle était si complètement dépouillée d'elle-même que Dieu put opérer par elle de si grandes choses.

Elle avait un zèle brûlant, une ardeur infatigable pour la gloire divine. Connaissant dès sa plus tendre enfance la grandeur de la majesté souveraine et son immense bonté, elle se portait à son service avec un élan toujours plus vif. Elle oubliait ses fatigues, sa faiblesse, ses souffrances, et surmontant tout par son courage, après avoir paru le matin près de succomber, elle était le soir au terme d'un voyage pénible, plus forte et capable de passer encore une nuit dans les prières, les larmes et les souffrances.

Il n'est pas étonnant qu'animée de tels sentiments, elle ait surtout déploré et combattu la profanation des dimanches et des jours de fête. C'était pour elle une épée à deux tranchants qui lui traversait le cœur. Aussi, en toute occasion, en donnant ses avis aux prédicateurs, aux princes, aux autorités de tous les degrés, aux simples particuliers, elle priait, conjurait qu'on observât exactement les fêtes. Elle voyait la gloire de Dieu et le bonheur des hommes également intéressés à l'accomplissement de ce devoir.

Son séraphique amour pour Dieu embrassait naturellement le prochain dans ses flammes ardentes. Encore enfant, elle en donna d'admirables preuves. Durant toute sa vie, elle ne se contenta pas de prier pour les pauvres ni de leur apprendre par l'exemple de sa pauvreté volontaire à supporter patiemment leurs peines et leurs privations, ce qui est si important, mais elle plaida toujours auprès des grands et des riches la cause des petits et des indigents. Ses exemples étaient puissants. Elle devenait le canal d'aumônes abondantes. Elle dépouillait ses maisons pour subvenir aux besoins pressants. Aussi, plus d'une fois, Dieu multiplia miraculeusement les provisions pour la récompenser et lui permettre de continuer ses abondantes aumônes.

En lisant ces quelques pages sur sa vie, on peut voir quelles étaient sa foi, sa confiance en Dieu, sa charité divine, son obéissance, sa mortification. Avons-nous besoin de louer sa délicate et incomparable pureté ? Le miracle qu'elle obtint dans sa jeunesse, et qui éteignit les vives couleurs de son visage, n'en dit-il pas assez ? Cette délicatesse ne s'est jamais démentie, c'est évident. Sa présence inspirait, commandait la pureté ou du moins le désir de cette angélique vertu. Ceux qui ne subissaient pas cet ascendant étaient bientôt punis et confus. Deux chevaliers la visitant, l'un roulait dans son esprit des pensées inconvenantes. Sainte Colette pousse un cri d'horreur qui le fait rentrer en lui-même. Elle avait lu dans son cœur.

Nous n'avons fait qu'indiquer précédemment les innombrables merveilles qu'elle opéra pendant sa vie, les faveurs signalées qu'elle obtint du ciel. Nous ne pouvons pas davantage nous étendre sur les miracles obtenus par son intercession depuis sa glorieuse mort. Elle assiste ceux qui l'invoquent dans tous leurs maux spirituels et corporels. Cependant, quelques-uns semblent être l'objet spécial de son pouvoir auprès de Dieu. Elle obtient une postérité aux époux stériles ; elle protège les enfants contre les dangers multipliés dans les premiers temps de leur existence, surtout celui de ne pas recevoir le baptême. Elle délivre des névralgies. Par l'eau bénite avec ses ossements, elle guérit les yeux malades et bien d'autres infirmités.

Elle aide à résister aux tentations, aux troubles, aux illusions causées par le démon, etc., etc.

Nous pourrions citer des exemples récents, qui prouvent l'efficacité de son intercession dans ces différentes circonstances.

Voici les faits que l'on peut reproduire dans les peintures et sculptures destinées à représenter sainte Colette :

Saint François d'Assise et sainte Claire lui apparaissent pour lui recommander la réformation de l'Ordre séraphique.

Afin de récompenser sa tendre dévotion pour les souffrances du Sauveur, la Très-Sainte Vierge lui remet entre les bras le corps de Notre-Seigneur, tel qu'il était quand on le descendit de la croix. Par suite de cette dévotion, tous les jours, vers midi, elle ressentait dans sa personne les douleurs du Calvaire.

Des oiseaux volètent autour de sa tête ; un agneau est couché à ses pieds, ou bien se tient sur ses deux genoux de devant. Autant sainte Colette avait horreur des animalcules impurs : les limaces, les fourmis, les mouches, autant elle aimait ceux qui sont le symbole de la pureté et de l'innocence : les agneaux, les tourterelles. On lui apporta une fois une alouette, cet oiseau mélodieux qui sans cesse chante les louanges de Dieu, et qui, vrai disciple de l'Evangile, ne s'inquiète ni du vivre, ni du couvert ; elle en fit son compagnon et partagea avec elle le pauvre pain du couvent. A partir de ce moment, les alouettes des champs vinrent gazouiller leurs concerts à la fenêtre de son oratoire, becqueter et manger dans sa main. Une autre personne lui offrit un agneau, ce qui lui fut une grande consolation, et parce qu'il lui représentait l'agneau sans tache, et parce qu'au moment de la consécration, ce charmant compagnon de sa solitude ployait les genoux devant le Saint Sacrement ; après quoi il se relevait tout seul<sup>1</sup>.

Des anges entourent sa couche. S'il faut en croire le premier auteur de sa vie, qui était son confesseur, lorsque la bienheureuse mère Colette était malade, et qu'elle restait seule pendant la nuit, les anges venaient lui rendre visite, veillaient sur elle et se faisant ses infirmiers, lui rendaient tous les services que réclamaient ses souffrances

et sa dignité d'épouse du Souverain Roi<sup>2</sup>.

« Le P. Ignace, dans son *Histoire des Maieurs d'Abbeville* (p. 814), a donné la gravure d'un tableau qui se trouvait de son temps à l'église Saint-Gilles d'Abbeville. L'inscription suivante en indiquait le sujet :

S. COLETTE, VIERGE,  
PRIANT LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU D'INTERCÉDER POUR  
LES PÉCHEURS ENVERS SON FILS.  
ELLE LUY APPARUT TENANT SON PETIT ENFANT JÉSUS,  
TOUT SANGLANT DANS UN PLAT, ET LUY DIT :  
COMMENT PRIERAI-JE, MON FILS, POUR CEUX QUI TE  
DÉMÈMBRENT PAR LEURS OFFENCES<sup>3</sup>.

1. A.A. SS. tome Ier de mars, page 553.

2. Pierre de Vaux. Apud. Boll., 6 mars, et tome VIII de septembre, p. 116 éd. Palmé.

3. « Une autre fois, très-dévotement elle priait Dieu et la glorieuse Vierge Marie qu'elle fût intercesseresse par devers son cher Enfant, qu'il lui plût avoir pitié de son pauvre peuple. En laquelle oraison il lui fut présenté un beau plat tout plein de petites piécettes de chair comme d'un innocent. Et lui fut répondu : « Comment requerrai-je mon enfant pour ceux qui tous les jours le dépiècent par les horribles péchés et offenses qu'ils font contre lui, plus menu que n'est la chair en ce plat détranchée ». Pour quoi elle porta en son cœur longtemps après une grande douleur. »

Voici une vision moins terrible, qui pourrait fournir le sujet d'un autre gracieux tableau :

« Et quand elle était au couvent de Besançon, souvent, après Complies, elle faisait chanter par les frères de la chapelle de Sainte-Anne l'antienne *Angeli, archangeli*. La cause pourquoi elle disait plutôt l'office de tous les saints que nul autre et qu'elle faisait chanter ladite antienne dans la chapelle de madame sainte Anne, c'était pour ce qu'elle s'était très-humblement recommandée à ladite sainte Dame en l'apparition qu'elle lui fit de sa propre personne. En un de ses ravissements, par la grâce de Dieu, il lui fut manifesté la cure, sollicitude et diligence que la glorieuse dame sainte Anne avait de toutes ses affaires. Et lui fut montrée ladite dame glorieusement et joyeusement en habit reluisant et resplendissant, portant un vaisseau d'or moult beau et riche, mais en forme d'un panier (*avec le*) quel elle mendiait et pourchassait aux glorieux saints et saintes du paradis leurs suffrages et prières à Dieu, afin qu'il fût propice à sa petite ancelle, et que la sainte entreprise qu'il lui avait donnée pût sortir de son effet. »

« M. Crauck, d'Amiens, est l'auteur d'une belle et grande composition qui nous montre la vierge de Corbie délivrant une âme des flammes du purgatoire.

« Mentionnons, parmi les statues, la statue colossale que M. l'abbé Douillet a fait ériger sur la montagne qu'on appelle *Carrière Sainte-Colette*. La tradition rapporte qu'elle résida quelque temps dans ces carrières, alors qu'après son retour de Nice, elle fut si mal accueillie par ses compatriotes.

« Martin de Vos a gravé une image populaire, devenue rare aujourd'hui, de sainte Colette, patronne des charpentiers ».

Oraison composée par le cardinal Bona pour le bréviaire romain : — Seigneur Jésus-Christ, qui avez comblé de dons célestes la bienheureuse vierge Colette, accordez-nous, nous vous en prions, qu'imitant ses vertus sur la terre, nous jouissions avec elle des joies éternelles dans les cieux. Ainsi soit-il !

Autre Oraison qu'un ange apporta du ciel à sainte Colette :

(On récite l'*Ave Maria* et le *Gloria Patri*, avant de dire l'Oraison).

Que l'heure de la naissance de l'Homme-Dieu soit bénie ; que le Saint-Esprit, dont Jésus-Christ a été conçu, soit béni ; que la glorieuse Vierge Marie, dont ce Dieu-Homme est né, soit bénie ; que le Seigneur exauce mes prières, par l'intercession de cette glorieuse Vierge Marie, et par le souvenir de cette heure très-sacrée à laquelle l'Homme-Dieu est né ; que tous mes désirs s'accomplissent pour leur gloire et pour mon salut. O bon Jésus ! O Jésus Rédempteur ! ne m'abandonnez pas et ne punissez pas mes péchés comme ils le méritent ; mais exaucez ma très-humble prière, et accordez-moi ce que je vous demande, par l'intercession de la Très-Sainte Vierge, et

pour la gloire de votre saint Nom. *Ainsi soit-il.*

Monseigneur l'évêque d'Amiens a accordé quarante jours d'indulgence à ceux qui récitent cette prière.

Nous devons cette belle Vie de sainte Colette à M. l'abbé Douillet, curé-doyen de Corbie, qui a bien voulu abréger, pour les *Petits Bollandistes*, un travail considérable qu'il a publié sur la sainte réformatrice dont sa paroisse a été le berceau. L'ouvrage de M. l'abbé Douillet a paru en 1869, à Paris, chez Bray et Retaux, in-12 de 500 pages. C'est la Vie la plus exacte et la plus complète de sainte Colette. — Seuls les passages entre guillemets sont de M. Corblet qui a rendu un véritable service à la langue française en publiant, dans son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, la Vie de la Sainte écrite dans le style naïf, onctueux, inimitable du XVe siècle.